Nations Unies S/2005/689



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 octobre 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 27 octobre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période du 1er au 31 août 2005 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette communication à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

05-58108 (F) 021105 021105

Annexe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo (KFOR), adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Le présent rapport porte sur la période du 1er au 31 août 2005.

2. Au 31 août 2005, l'effectif total déployé sur le terrain s'établissait à 16 223 soldats, dont 2 763 de pays non membres de l'OTAN.

3. Il n'y a eu aucun changement en ce qui concerne le statut des contributions des pays partenaires non membres de l'OTAN.

Sécurité

4. La situation générale au Kosovo est demeurée calme mais fragile. La situation interethnique est demeurée relativement calme mais instable. Le nombre des incidents interethniques a baissé par rapport au mois précédent.

5. Au cours de la période considérée, aucune menace n'a été signalée contre les installations ou les soldats de la KFOR.

6. Au total, 251 incidents en rapport avec des trafics de stupéfiants, d'armes et de fausse monnaie et des activités de contrebande ont été signalés pour le mois, contre 323 le mois précédent. Les saisies d'armes ont représenté la grande majorité de ces incidents.

7. La KFOR poursuit son action de prévention de la violence ethnique et de protection des sites du patrimoine et reste vigilante afin de dissuader les menaces éventuelles contre les organisations internationales et les bases militaires. Elle continue d'améliorer ses capacités de maintien de l'ordre et de répression des émeutes, afin d'être mieux préparée à lutter contre une résurgence éventuelle de la violence.

Respect de l'Accord militaire technique par les forces armées de Serbie-et-Monténégro et la police spéciale du Ministère de l'intérieur

8. Aucune violation de l'Accord militaire technique n'a été signalée en août 2005.

Corps de protection du Kosovo

9. À la fin d'août 2005, l'effectif du Corps de protection du Kosovo (CPK) était de 3 008 membres d'active, dont 157 issus de minorités ethniques. Le nombre de ces derniers a légèrement augmenté, passant de 149 (4,94 % de l'effectif total) à la fin de juillet à 157 (5,18 %) à la fin d'août. La proportion de membres du Corps de protection du Kosovo qui sont issus de minorités reste très inférieure à l'objectif fixé par le Représentant spécial du Secrétaire général, mais elle s'inscrit en légère augmentation depuis le début de l'année. Bien que le Corps continue de recruter et d'employer des représentants des minorités, ses efforts restent vains en raison du niveau élevé d'absentéisme et des nombreuses actions disciplinaires engagées par la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Des résultats probants n'ont été enregistrés que dans la zone d'embarquement 6, où le pourcentage de représentants des minorités est très proche de l'objectif de 10 % visé par le Représentant spécial du Secrétaire général.

10. Les cellules du Service d'inspection du Corps de protection du Kosovo placées au sein des brigades multinationales de la KFOR ont procédé en août à 47 appels nominaux qui ont permis de constater que 1 054 des 1 722 membres du Corps visés par ces appels, soit 61,21 %, étaient de service dans leurs casernes; et que 168, soit 9,76 %, étaient de service ailleurs. Ces appels ont permis de constater que 70,96 % en moyenne des membres du Corps étaient de service dans leurs casernes ou ailleurs et donc présents au travail. Bien que ce chiffre soit inférieur au seuil minimum obligatoire de 75 %, cette situation s'explique par le fait qu'un nombre plus élevé que la moyenne était en congé annuel (24,16 %).

11. Des formations spécialisées ont été dispensées conformément au plan annuel de formation. Un cours de premiers soins a été donné le 11 août à Mitrovica par des pompiers français de la Brigade multinationale du nord-est. Le 30 août, la Brigade multinationale de l'est a encadré à Tradoc un séminaire à l'intention des commandants de zone d'embarquement. Ce séminaire visait à présenter en détail le programme de perfectionnement des officiers aux commandants de zone pour pénétrer ceux-ci de leurs responsabilités à l'égard dudit programme et s'assurer qu'ils le soutiendraient.

Conclusion

12. La situation générale au Kosovo est demeurée relativement calme, malgré une tension sous-jacente qui continuera à se faire sentir dans l'avenir prévisible. Le calme persistant qui s'est maintenu au cours des dernières semaines explique que la menace contre les personnels, les véhicules et les locaux de la KFOR reste globalement faible. La menace contre la MINUK et le reste de la communauté internationale est globalement moyenne. La KFOR reste vigilante et attentive à tous les signes d'une éventuelle résurgence de la violence.